



Réf. Farde e-Assemblées : 2405942

N° OJ : 53

Projet d'Arrêté - Conseil du 28/06/2021

Objet : Asbl Werkcentrale de l'Emploi.- Subside extraordinaire de 2021.- Convention.

Le Conseil communal,

Considérant que la Ville de Bruxelles a décidé de subventionner la Werk Centrale de l' Emploi pour effectuer des travaux dans leurs locaux situés boulevard d'Anvers 26 à 1000 Bruxelles ainsi que dans leurs antennes décentralisées;

Considérant qu'un montant de 25.000,00 EUR est prévu au budget extraordinaire de 2021 à l'article 85109/52252 (subsidés en capital aux ASBL et aux organismes au service des ménages);

Considérant qu'il est nécessaire de faire une convention entre la Ville de Bruxelles et la Werk Centrale de l'Emploi fixant les modalités de paiement ainsi que les délais d'investissement et les délais pour remettre les pièces justificatives;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE :

Article unique : la convention entre la Ville de Bruxelles et l'asbl Werk Centrale de l'Emploi est adoptée.

Annexes :

[Convention WCE FR 2021 \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)